REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana - Fahafahana - Fahamarinana

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

SECRETARIAT GENERAL

Direction Générale de l'Institut National de la Statistique

Direction des Statistiques des Ménages (Projet 2911-MAG-PAIGEP)

ENQUETE PRIORITAIRE

MANUEL DE DENOMBREMENT

Novembre 1997

1.- Dénombrement

Les principaux objectifs de la phase de dénombrement sont :

- élaborer la base de sondage pour le tirage des ménages de l'échantillon ;
- établir le plan détaillé de la zone de dénombrement afin de faciliter le déroulement de l'enquête proprement dite ;
- sensibiliser la population.

Ce travail est sous la responsabilité du contrôleur. Mais tous les membres de l'équipe (enquêteurs) sont tenus de l'épauler pour finir le travail à temps. Le dénombrement est une phase essentielle dans la préparation de l'enquête. La qualité des résultats de l'enquête dépendra de la qualité de votre travail.

2.- Remarque préliminaire

Dans le cas où la zone de dénombrement (ZD) comprend un nombre supérieur ou égal à 450 ménages, appliquer au préalable la procédure suivante.

- 1.- Découper la ZD en sous-ZD de 150 à 200 ménages, suivant des limites naturelles telles rivières, routes, fossés, ... Un comptage rapide du nombre de ménages consiste à compter un ménage et demi par logement.
- 2.- Ranger ces sous-ZD par taille croissante, c'est-à-dire par nombre de ménages croissant.
- 3.- Cumuler ces tailles et leur affecter une fréquence cumulée dont le maximum sera 100 %.
- 4.- La Direction Centrale affecte à chaque équipe un nombre entier aléatoire ALEA0 compris entre 1 et 100. L'équipe aura à enquêter le sous-ZD dont la fréquence cumulée correspondante est la plus petite supérieure ou égale à ALEA0.

Exemple:

La Direction Centrale a renseigné que le fokontany compte 800 ménages et donné le nombre aléatoire ALEA0 = 60. L'équipe l'a partagé en quatre sous-ZD et a abouti au tableau suivant :

sous-ZD	Taille (nombre Fréquence		Fréquence
	de ménages)		cumulée
1	170	21,3%	21,3%
2	200	25,0%	46,3%
3	250	31,3%	77,5%
4	180	22,5%	100,0%
Total	800	100,0%	100,0%

Ainsi, l'équipe n'aura à tirer des ménages à enquêter que dans la sous-ZD numéro 3, car 77,5 est supérieure à 60. Elle devra la dénombrer intégralement et en tirer le nombre de ménages requis dans la zone de dénombrement.

3.- Dénombrement proprement dit

La tache consiste principalement à effectuer le dénombrement de tous les ménages habitant dans la zone qui vous a été attribuée.

Le dénombrement comprend le repérage des logements ainsi que quelques questions très simples permettant d'identifier les ménages qui vivent dans ces logements. Les entrevues sont donc très courtes. Cependant, vous devrez vous rendre dans tous les logements et non pas vous contenter de recueillir des informations auprès d'une personne qui prétendrait connaître parfaitement la zone.

La définition du ménage est la suivante : « Un ménage est un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent et prennent leur repas ensemble, et qui reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage ».

Cette définition appelle plusieurs précisions :

- 1.- Les membres du ménage doivent habiter et prendre leur repas ensemble. L'habitation commune peut être une maison entière, un appartement, une seule pièce ou un groupe de maisons dans une cours commune.
- 2.- Les membres du ménages doivent reconnaître l'autorité d'une seule et même personne.
- 3.- Enfin, ces deux critères doivent être satisfaits pendant une certaine durée. On considérera que toutes les personnes satisfaisant aux deux critères pendant au moins 6 mois, feront partie du ménage. Une exception est faite pour les nouveau-nés de moins de six mois, qui sont membres à part entière du ménage.

Les ménages collectifs, à savoir camps militaires, hôpitaux, internats, hôtels, sont exclus de l'enquête. Ils peuvent figurer dans la liste des ménages comme points de repère, mais ne doivent pas être retenus pour le tirage des ménages de l'échantillon.

Quelques cas particuliers méritent d'être mentionnés :

- -- Un locataire ne fait pas partie du ménage s'il dispose de ses ressources propres et qu'il prend ses repas à l'extérieur, ou s'il paye une pension pour prendre ses repas dans le ménage de son propriétaire. Il constitue dans ce cas un ménage à part.
- -- Un employé de maison fait partie du ménage s'il est nourri et logé. Par contre, s'il est simplement nourri et qu'il vit ailleurs, il fait partie d'un autre ménage.

-- Dans le cas de la polygamie et si les épouses vivent dans des logements séparés, elles constituent des ménages distincts. Le mari est compté seulement dans le ménage de sa première épouse. Si les épouses vivent dans le même logement et partagent les ressources, elles formeront un seul ménage.

Les dénombreurs commencent le travail de dénombrement dans la zone délimitée lors du dernier recensement. Les cartes sont mis à leur disposition.

Le dénombrement de la zone tirée doit suivre des règles de balayage. On doit marquer sur le plan le point de départ, c'est à dire le numéro 01 attribué au premier bâtiment. Ensuite, on marque par une flèche le sens du déplacement et le plan détaillé de l'emplacement des bâtiments. On ne doit pas changer ce sens qui est, en général, le sens de rotation des aiguilles d'une montre. Ces règles sont faites pour éviter les omissions ou des doubles comptes et aussi pour éviter les manipulations de l'échantillon.

Lorsqu'on arrive dans un logement, on doit inscrire dans la fiche de dénombrement le numéro et l'adresse précise de ce logement (si cela est disponible). On demande à voir une personne qui puisse donner des renseignements sur les habitants de ce logement. A cette personne, on demande le nombre de ménages qui vivent dans ce logement. On lui laisse le soin de répondre, mais c'est le rôle des dénombreurs, connaissant la définition d'un ménage, de demander plus de précisions. Ensuite, on demande pour chaque ménage quel est le nom du chef de ménage ou, sinon, celui d'un représentant du ménage.

Les dénombreurs disposent de fiches de dénombrement comprenant les renseignements suivants :

- le numéro du logement,
- l'adresse du logement
- le numéro du ménage dans le logement
- le nom du chef de ménage ou un représentant du ménage
- un numéro séquentiel des lignes donnant l'effectif total des ménages.

Une fois ces renseignements collectés, on demande au ménage l'autorisation d'inscrire le numéro du bâtiment à la craie, à l'extérieur de celui-ci, à un endroit aisément repérable, et si possible protégé des dégradations. Ce numéro est important pour le repérage du logement lors de l'enquête proprement dite.

Dans le plan, on note tout élément important permettant de retrouver l'itinéraire (canal, fontaine publique, etc.)

Lorsque le dénombrement sur terrain est fini, on met au propre le plan et la fiche de dénombrement.

Prenons un exemple concret. Nous arrivons dans un fokontany fictif donné, qui sera notre zone de dénombrement. On l'appellera Ambatondradama. Comme c'est un fokontany en zone

rurale, on va tirer un échantillon de 25 ménages. L'opération de dénombrement a permis de recenser 293 ménages. Voici une partie --le début -- de la fiche de dénombrement établie par l'enquêteur.

Remarques:

- 1.- Première colonne : Cette partie de fichier montre les 49 premiers logements recensés.
- 2.- Troisième colonne : A l'intérieur d'un même logement, chaque ménage est repéré par un numéro.
- 3.- Chef de ménage : A ce niveau de l'enquête, où l'on en est au dénombrement, il n'est pas nécessaire de disposer du nom exact du chef de ménage. Même le nom d'un représentant de celui-ci est suffisant. Par contre, à l'intérieur d'un logement occupé par plusieurs ménages, il est absolument nécessaire de les distinguer les uns des autres
- 4.- Dernière colonne : Il y a 61 ménages différents qui occupent ces 49 logements. Cette numérotation est séquentielle.
- 5.- Le nombre de ménages à enquêter est égal à 20 en zones urbaines, et 25 en zones rurales.

On calcule un nombre noté PAS, qui est égal à « Nombre de ménages dénombrés » divisé par « nombre de ménages à enquêter ». Dans notre exemple, PAS est égal à 293 / 25 = 11,72.

6.- A chaque zone de dénombrement, la Direction Centrale a attribué un nombre aléatoire, noté ALEA, qu'il est formellement interdit de modifier.

N° Toit	Adresse	N° ménage	Chef de ménage	N° Ménage Echantillon
		/Toit	-	/Segment
001EPM97	Ambatondradama	1	Rakotondramanana	1
002EPM97	Ambatondradama	1	Randrianady Armand	2
003EPM97	Ambatondradama	1	Raelijaona Martin	3
004EPM97	Ambatondradama	1	Ranaivojaona Michel	4
005EPM97	Ambatondradama	1	Ravelojaona	5
006EPM97	Ambatondradama	1	Ramananjaona Raymond	6
007EPM97	Ambatondradama	1	Ranaivomanana	7
008EPM97	Ambatondradama	1	Rakotozafy	8
009EPM97	Ambatondradama	1	Razakamady	9
	Ambatondradama	2	Razakamanana	10
010EPM97	Ambatondradama	1	Randrianarisoa Philibert	11
011PM97	Ambatondradama	1	Rakotoarisoa Justin	12
	Ambatondradama	2	Ramadimanana	13
012EPM97	Ambatondradama	1	Ramananjanahary	14
013EPM97	Ambatondradama	1	Rakotomandimby	15
014EPM97	Ambatondradama	1	Ramahatana Martin	16
015EPM97	Ambatondradama	1	Randriamalala Georges	17
016EPM97	Ambatondradama	1	Ratelolahy Pierre	18
017EPM97	Ambatondradama	1	Razanabahiny	19
018EPM97	Ambatondradama	1	Razafindrakoto Jean Paul	20

019EPM97	Ambatondradama	1	Rakotondrazaka Olivier	21
020EPM97	Ambatondradama	1	Randrianarisoa Georges	22
021EPM97	Ambatondradama	1	Razafiniary Christine	23
022EPM97	Ambatondradama	1	Rakotonarivo Gilbert	24
023EPM97	Ambatondradama	1	Randriamananjara G.	25
024EPM97	Ambatondradama	1	Razanadravao H.	26
025EPM97	Ambatondradama	1	Randrianarisoa E.	27
	Ambatondradama	2	Rakotondrazanany R.	28
	Ambatondradama	3	Razanarivo Berthine	29
026EPM97	Ambatondradama	1	Rakotomalala Justin	30
027EPM97	Ambatondradama	1	Rabefararano V.	31
028EPM97	Ambatondradama	1	Rasolofoniaina J.	32
029EPM97	Ambatondradama	1	Rakotoarivo Martin	33
030EPM97	Ambatondradama	1	Rakotomalala	34
	Ambatondradama	2	Rakotoarison	35
031EPM97	Ambatondradama	1	Charles	36
032EPM97	Ambatondradama	1	Razafindramanana E.	37
033EPM97	Ambatondradama	1	Ra-Marcelline	38
	Ambatondradama	2	Razanajaona Ricelline	39
	Ambatondradama	3	Razanamiarijaona J.	40
034EPM97	Ambatondradama	1	Ravonjisoa Samüel	41
035EPM97	Ambatondradama	1	Rakotondrabe	42
036EPM97	Ambatondradama	1	Ratsaraefatra G.	43
037EPM97	Ambatondradama	1	Razafindrabary Jean Marie	44
038EPM97	Ambatondradama	1	Rakotondramanana	45
039EPM97	Ambatondradama	1	Rajaonarivony	46
040EPM97	Ambatondradama	1	Donné	47
041EPM97	Ambatondradama	1	Randrianasolo Raymond	48
042EPM97	Ambatondradama	1	Rakotondramanana	49
043EPM97	Ambatondradama	1	Ingahy Fara	50
044EPM97	Ambatondradama	1	Rabenasolo Alfred	51
045EPM97	Ambatondradama	1	Rabarison Peter	52
046EPM97	Ambatondradama	1	Ramiaramanana	53
047EPM97	Ambatondradama	1	Ramiaramanana Jean	54
	Ambatondradama	2	Rakotondramanana	55
	Ambatondradama	3	Raharimanana	56
048EPM97	Ambatondradama	1	Ratsaraefatra David	57
	Ambatondradama	2	Randrianantenaina Désiré	58
049EPM97	Ambatondradama	1	Ramananjatovo Raymond	59
	Ambatondradama	2	Laody	60
	Ambatondradama	3	Ranaivomanana Delphine	61
			*	

4- Tirage

Maintenant, on va tirer les ménages à enquêter. PAS = 11,72.

Dans notre exemple, on va prendre ALEA=7. Formons la suite des nombres suivants :

ALEA	7	7	1
ALEA + PAS	18,72	18	2
ALEA + 2*PAS	30,44	30	3
ALEA + 3*PAS	42,16	42	4
ALEA + 4*PAS	53,88	53	5
ALEA + 5*PAS	65,60	65	6
ALEA + 6*PAS	77,32	77	7
ALEA + 7*PAS	89,04	89	8
	•••	•••	•••
ALEA + 23*PAS	276,56	276	24
ALEA + 24*PAS	288,28	288	25

Les ménages à enquêter seront ceux dont le numéro séquentiel apparaît dans la troisième colonne.

Un petit aménagement doit être effectué, afin de compléter l'échantillon à 25 ménages ou se garder quelques ménages en réserve, en cas d'impossibilité d'enquêter celui qui a déjà été sélectionné. Pour cela, on continue la suite naturelle du tableau.

ALEA + 25*PAS	300,00	300
ALEA + 26*PAS	311,72	311
ALEA + 27*PAS	323 ,44	323
ALEA + 28*PAS	335,16	335
•••	•••	

Dans notre exemple, nous avons dénombré 293 ménages. Il n'y a pas de ménage de numéro séquentiel supérieur à 293. Alors, on ajoute 293 à tous les numéros séquentiels, et on reprend le début de la fiche de dénombrement.

N° Toit	Adresse	N° ménage	Chef de ménage	N° Ménage
		/Toit		/Segment
001EPM97	Ambatondradama	1	Rakotondramanana	294
002EPM97	Ambatondradama	1	Randrianady Armand	295
003EPM97	Ambatondradama	1	Raelijaona Martin	296
004EPM97	Ambatondradama	1	Ranaivojaona Michel	297
005EPM97	Ambatondradama	1	Ravelojaona	298
006EPM97	Ambatondradama	1	Ramananjaona Raymond	299
007EPM97	Ambatondradama	1	Ranaivomanana	300
•••	•••	•••		

On obtient une nouvelle suite de numéros séquentiels, parmi lesquels il faut sélectionner : 300, 311, 323, 335 ...